

Veuillez me permettre de revenir encore sur le sujet dont il s'est agi, le concours.

Afin d'éviter à votre bienveillance la peine de répéter de vive voix dans le cas d'une demande de renseignemens, j'ai cru devoir grouper en la présente pièce des faits y ayant rapport.

Lors de mon séjour à Rome, en présence du grand nombre de tableaux, statues et monuments funéraires, de grande valeur artistique, créés par nos compatriotes ou élevés à leur mémoire, je les reproduisis en un recueil in folio ayant pour titre: L'Oeuvre Belge à Rome, et contenant environ deux cents feuillets et dessins. Feu M^r Scheller voulut bien décrire ce travail dans sa Bibliographie, en le disant le plus beau manuscrit de la bibliothèque du feu Roi Léopold I^e, qui avait daigné me faire parvenir en retour une grande médaille d'or. Ayant ensuite visité le Sacro Speco de St. Benoit, à Subiaco, et trouvant ses peintures byzantines d'un grand intérêt, lesquelles n'avaient jamais été reproduites ni décrites, je les dessinai aussi à la plume, dans le format précité. S.S. Pie IX, en fit graver, sur cuivre, soixante deux des sujets, pour les insérer dans le texte qu'il fit aussi publier par la Stamperia Camerale, où ce volume se vend 60 francs.

J'avais offert le manuscrit au Saint Père, dont je reçus une boîte d'or émaillé, et d'un contenu trop flatteur.

Les œuvres représentant la Hollande furent décrites de même, et j'envoyai cette série, en don, à la ville d'Utrecht.

Comme Liège intéressait beaucoup le Pape précité, je lui fis tenir, dès mon retour en Belgique, l'abriége de l'histoire de Liège, chaque page ayant comme entête, à l'aquarelle, un blason du Prince-Evêque, ce qui il fut déposer à la bibliothèque du Vatican. Le tout était fait sur bristol inf.

Daignez, Monsieur, me pardonner ces détails notés ici pour nommer un genre de travail qui m'était sympathique, et me conduisit

au dernier de ceux dont il va être question.

ayant été bien jeune à même de comprendre tout le bien que la Société d'Emulation de Liège, avait répandu sur le pays, et tenu au courant de ses travaux par le cher ami feu M^e Ulysse Capitaine, je fus bien fier lorsque ce brave me demanda d'écrire pour elle : L'enfance de Vieuxtemps.

Ensuite, en un concours, ayant répondu à la question demandant l'historique de l'Industrie Trapier en la Province, j'eus la chance bien enviee d'y réussir.

Une autre question fut émise concernant : l'Inventaire des œuvres d'art que possédaient les édifices de Liège. À cette époque étant attaché à l'enseignement à Verviers, j'ignorais ce nouveau désir de la société l'Emulation, lorsqu'un jour me trouvant chez M^e J. Helbig, il m'en montra le texte en disant : « voilà un travail qui vous irait très bien. » Je répondis : « on pourrait essayer, » et je n'ajoutai pas un mot, ni jamais à personne, puisqu'il s'agissait d'une chose demandant le secret, enfin j'entrepris mes recherches.

Pour les juger, un jury fut composé de trois membres M^e M. Camille Renard, Eugène Dognée, et Jules Helbig.

Les deux premiers, qui n'avaient nulle idée de la provenance du manuscrit, firent un rapport très détaillé, et leur bienveillance à l'égard de l'auteur fut on ne peut plus grande.

Ils résolurent de se constituer en majorité en donnant chacun leur voix au travail en question, tout en disant d'abord que cette œuvre, déjà présentée jadis, avait reçu des corrections nombreuses démontrant que l'auteur a voulu répondre à diverses observations consignées dans le premier rapport.

Ils détailleront les améliorations y apportées en ajoutant :

« en matière d'inventaire, le point principal est de ne rien oublier, l'auteur a scrupuleusement suivi ce thème.

« A fin de prouver l'importance de ce relevé scrupuleux, nous avons noté une espèce de statistique des objets décrits, c'est à dire 950 numéros, plus de 500 œuvres de peinture, plus de 300 sculptures, une centaine de pièces d'orfèvrerie, 20 dinanderies et ferronneries, 30 monuments funéraires, 60 verreries, 30 ornements sacerdotaux, 7 manuscrits examinés page par page, etc., etc.



« Un inventaire aussi complet mérite sans contredit l'approbation³
des amis des œuvres intéressant l'art et l'archéologie, il justifiera
l'attribution de la médaille proposée par le concours. » (voir aussi p. 81 de
ce rapport, ce qui est dit sur la convenance de l'ensemble du travail,
et il continue comme suit :)

« Le rapport a donc pensé qu'il y avait lieu d'accorder le prix au mémoire
portant l'épigraphie : Lombard, Grétry.

« Le membre qui s'est séparé de ses collègues, s'est réservé le droit de motiver
directement son vote contraire, il a rédigé les critiques émises par lui
lors de la discussion.

« Mais la majorité persiste à croire que les recherches laborieuses dont le
mémoire apporte la preuve, l'énumération pour ainsi dire complète
d'un si grand nombre d'objets, sont beaucoup moins très peu connus, le
relévé fidèle des détails que révèle seul un examen scrupuleux, mé-
ritent l'obtention du prix, si l'on ne veult pas un rigorisme écartier
les travailleurs.

« Lorsqu'il sera question de livrer le livre à l'impression, la Société libre
d'Émulation sera en rapport avec l'auteur, aujourd'hui inconnu, obtien-
dra toutes les corrections jugées nécessaires, etc., sans rien changer au tra-
vail lui-même.

« Nous croyons avoir justifié notre décision.

« En présence d'un travail méritoire, il serait injuste de refuser à
l'auteur la satisfaction que lui a inspiré son entreprise, soutenu
son long labour... pour l'écrivain qui a relevé tant d'indications pro-
pres à rehausser le renom artistique de notre chère cité. » —

Tout concurrent sait combien de pareils éloges sont doux; la surprise,
la reconnaissance, me toucheront profondément, mais le revers de
la médaille se montrera bientôt gonflé d'amertume, car le membre
dissident fit un contre rapport dont voici le résumé :

1. L'auteur n'était pas préparé pour le travail entrepris.
2. Son mémoire est écrit sans plan préconçu, sans système arrêté;
l'ordre y fait complètement défaut.
3. Il est dépourvu de toute connaissance en fait d'archéologie, de technologie,
etc., ses appréciations sont dépourvues de critique.
4. Et des descriptions beaucoup trop étendues, l'objet n'ayant aucune va-
leur, « telle une statuette de l'établissement Meyer, de Munich. »



5. Il décrit de nombreuses « pièces d'orfèvrerie sans valeur. »
6. « Il a d'étranges omissions, » et le contradicteur en donne des exemples étonnantes, comme on verra ci après.
7. « Le mémoire est rempli de fausses attributions. »
 Voilà bien des peccâts commis par un seul !
 Rien n'a trouvé grâce devant le scapitel de ce maître qui me conseilla l'entreprise. Ne dirait-on pas qu'il m'a poussé sur la sellette, afin de m'y fastiger à plaisir ?
 Si ces critiques émanaienent de la majorité; selon le strict devoir votre serviteur s'inclinerait très respectueusement et plus humblement que nul autre, mais étant faites par une minorité qui s'impose au point de vouloir annuler les règlements universellement appliqués en telle occurrence, qu'il me soit permis de rebatiquer quelquesunes des observations énoncées, en les reprenant dans l'ordre. Ses chiffres précis,
- 1 Comment compréhend on la préparation au travail dont il s'agit si l'on suffit d'avoir étudié, en sa jeunesse, à Liège, pendant cinq ans, sur les bancs de l'Académie, le plus souvent côté à côté avec l'opposant, ne devrants que d'œuvres artistiques et surtout d'art liégeois ? N'omettant chaque Dimanche de les revisiter afin d'y vérifier les observations recueillies pendant la semaine; et après le temps scolaire les avoir contemplées à chaque moment de loisir ? Enfin pendant la formation de l'Inventaire, avoir fait tant de voyages de Verviers à Liège pour s'assurer de l'exactitude des indications.
- 2 « Le mémoire est écrit sans plan, » cependant pour base j'ai pris la topographie de Liège, voici comment : considérant le nombre extra d'objets à voir, j'ai cru qu'il y fallait un guide épargnant les pas inutiles. Le chercheur, je l'ai placé aux Guillemins, et procure sa course d'édifice en édifice, jusqu'à l'Île Foi, pour la rive gauche de la Meuse, et retour par la rive droite jusqu'à Féline; cela de manière à ce que rien ne puisse lui échapper.
- 3 « Le travail est dépourvu de toute connaissance en fait d'archéologie, de technologie, etc., et ses appréciations sont dépourvues de critique. » En fait d'archéologie l'accusateur doit avoir raison, vu la grande variété de ses connaissances, je n'eus jamais la prétention d'atteindre aux sommets où il plane, mais concernant la technologie j'ai cru que pour le guide en question destiné à l'usage de qui conque, les



termes scientifiques pourraient en être omis pour plus de clarté : Simant, le pays de tout mon cœur je n'ai qu'un désir, celui de faire connaître ses mérites, ses travaux et tout ce qui peut contribuer à sa renommée. Cela selon mes tout petits moyens, chacun fait ce qu'il peut.

À ce propos permettez moi Se Sire, sans orgueil, qu'en 1863 l'Institut des Beaux-Arts à Malines, à son XXV^e anniversaire, ouvrit un concours d'Art Industriel ; la 5^e catégorie comprenait tout ce qui intéressait l'orfèvrerie religieuse : chandeliers, châsses, calices, ciboires, ostensoriis ; et j'eus la chance inespérée d'y obtenir le premier prix, par douze feuilles in f° produisant une série de tels objets ; que le dit Institut voulut m'acheter, et auquel j'en fis don.

4 « Il y a des descriptions beaucoup trop étendues d'objets n'ayant aucune valeur, telle une statue polychromée de l'établissement Meyer de Munich. »

Yci l'horreur du critique pour les produits de cette maison là, le fait dévoyer quelque peu car, voici la mesure de cette fastidieuse description : « en une tribune est une statue polychromée. »

Pas un traître mot de plus, (elle est de l'église des Augustins,) et si l'on ne fallait pas l'indiquer pourquoi demander un inventaire, même observation pour le N° suivant.

5 « Sont décrites de nombreuses pièces d'orfèvrerie sans valeur. »

6 « Il y a d'étranges omissions. »

Quel dommage pour l'opposant de ne s'être arrêté là, mais le désir de m'écraser tout à fait lui fait nommer avec bonheur trois de ces déliés que voici :

A « L'omission de l'important tableau de Damery, dans l'église des Lumières en Glaïn. »

En voulant trop fastiger on peut se blesser soi-même, et voilà le contradicteur pris en cause de mensonge, mon manuscrit, à la page 29, disant qu'en cette dite église est « la Présentation au Temple par Wallther Damery ; on y voit la Vierge agenouillée, présentant Jésus à Simeon ; près de Marie est St Joseph tenant des colombes ; au milieu du groupe est le grand Prieur officiant avec deux acolytes. Les figures sont grandeur naturelle en cette toile, qui mesure 8^m 96 de hauteur sur 2^m 28 en largeur. »



Et pourtant j'étais libre d'omettre cette église qui est de la commune de Glair, mais sa proximité du groupe liégeois me l'y fit adjoindre afin de citer les tableaux intéressants qu'elle renferme.

Bref, suivons l'accusateur.

B « L'omission du tableau de Veit à l'église des Révérends Pères »

2^e Mensonge !! mon Inventaire, page 77, dit qu'en cette église « le retable par Veit, de Francfort, représente la Vierge accompagnée « de deux anges, grandeur plus que nature, le tout d'un effet vague « mais d'ensemble élégant, & doux de coloris. »

C « L'omission du Patinier, du Tardieu, & autres, des Frères Cellites. »

La fatigue de la justification que m'infligeait J.H. allait le porter à un 3^e mensonge !!!

Voici le résumé des tableaux que je décrivis dans le 5^e établissement : Au chœur l'autel a pour retable le Calvaire, par Deprez, 1789 ; aux paroiss sont quatre peintures d'épisodes de la vie de St Roch, par Latour, 1780.

Au jubé une petite toile ovale, l'adoration des Mages.

Au parloir : St Jean enfant, avec l'agneau.

Un Calvaire, orné de nombreuses figures copié, à notre avis, d'une peinture flamande.

La Multiplication des pains.

Et voici in ea tenso la notice concernant le Patinier : « La peinture artistique de cette maison est le Saint Roch par Joachim Patinier, mort à Anvers en 1524. Le dit saint est assis sous un chaume établi entre les arbres d'une forêt, & montre une plaie de sa jambe, un ange est auprès. »

« Au premier plan un chien tient à la queue un pain, qu'il présente au patient. Au fond du paysage le sol est parcouru par des lièvres et des lapins ; le tout d'un coloris vrai, harmonieux, et finement peint. Ce panneau mesure en hauteur 0,58 sur 0,48. » (Voir page 34 du manuscrit.)

Est ce tout pour les griefs ? Pas encore

F « le mémoire est rempli de fausses attributions. »

Sous ce rapport je crois que nul n'est infaillible, ayant su de grands artistes pouvant errer dans la connaissance des tableaux



anciens, et sur 500 peintures citées, en conscience, par l'Inventaire il en est peut être sur lesquelles on pourrait discuter, mais comment se fait-il que le chercheur de torts n'en ait pas indiqué une seule de ces erreurs. Et, chose étonnante, il signale, comme on vient de le voir, l'omission d'un Carlier à l'établissement des Frères Cellites qui n'en possède pas de ce maître, si l'on sait du peintre célèbre Jean-Guillaume Carlier. Pourtant l'un des tableaux du parloir lui est attribué; c'est le Christ appelant les petits enfants, certes qui le baptisa ne s'y connaît goutte, cette œuvre est sans cachet artistique. Mais les mots « fausses attributions » complètent si bien le groupe des Séfautes reprochées ! Dans l'affaire en question, on voit à quel point fut porté le désir d'annuler le travail présenté ; de braves amis m'ayant informé d'un si mauvais voulue, je m'armai de patience, et je défié l'opposant de citer un mot de ma part, faisant soupçonner le moindre ressentiment pendant des voyages, Congrès archéologiques, séances, etc.; ayant été son collègue en diverses institutions.

Toujours il sembla me témoigner une amitié parfaite, et comme preuve, lors de la réception officielle du Musée que j'offris à la ville de Verviers, il vint y faire mon éloge comme toast du banquet. Acelui du cinquantenaire de l'Académie de Liège, il me dit que je devais m'asseoir, au désir du Comité, à côté de lui « comme étant des plus anciens élèves et condisciples », connaissance datant de 1837.

Et après son susdit rapport, comme consolation, sans doute, il me disait : « combien vous êtes heureux en vos travaux, vous voilà arrivé et moi pas encore. »

Certes, étant du jury il était libre et en droit de noter tout ce qui lui convenait tout en suivant les règles voulues.

Mais une fois lancé il a dû se dire : « allons toujours l'accuse est patient, les membres du jury me croiront, ne confronteront pas mon rapport avec le manuscrit. »

Il faut qu'il en soit ainsi pour qu'un homme de mérite ait osé



employer les moyens du paragraphe 6. Et sa victime se creuse à savoir pourquoi plus de cinquante années l'affection interrompue, et en apparence partagée, n'ont su recueillir que du fiel. Enfin les dits reproches étaient chassés de mon souvenir lorsque un jour, en une séance du Comité Provincial des Monuments, on apprit que Monsieur le Ministre demandait, concernant Liège, le même travail que le mien, dont il ignorait naturellement l'existence, et l'on assigna cette besogne à Helbig. Comme il acceptait sans observation, votre serviteur se permit alors de faire connaître à Monsieur le Gouverneur, que la chose était faite déjà, et que, par un acte à ce sujet, un prix m'était décerné mais ne m'avait pas été remis.

En présence de la surprise excitée, Helbig répondit : « oui, mais il faut savoir qu'à la Société l'Emulation, dans les jurys, on ne fait nulle attention à la quantité des voix mais à la qualité. » Dans cette sorte faite en pareille assemblée, je vis une insulte accusant l'institution, si méritante, d'avoir deux sortes de poids en ces décisions, et mon émotion fut telle que j'en souffre encore.

